
Herse étrille 9 m avec semoir pneumatique

Pour le désherbage, la herse étrille est à utiliser sur mauvaises herbes très jeunes de préférence. Mais utilisation possible jusqu'au 8-10 feuilles du maïs pour réaliser un semis de RGI. Machine privilégiant le boulonnage afin de mieux s'adapter à des hétérogénéités de terrain. Dents de la herse avec ressort 3 spires offrent une meilleure résistance à la casse et la protection du ressort (fer en U) évite le pincement des feuilles du maïs. Utilisation possible pour sursemis d'herbe dans une pâture ou une céréale. Bonne précision du semoir et bonne répartition de la graine même à l'extrémité de la herse. Coût 2014 : env. 10 000 € pour la herse et 10 000 € pour le semoir.



Puissance nécessaire pour ces machines : 90 cv. Possibilité d'atteler les machines à l'avant du tracteur. A noter que les machines restent tirées et non poussées afin d'obtenir la même efficacité de travail. La herse est un outil polyvalent qui peut être passé à plusieurs stades mais qui effectue un désherbage moindre que la houe ou la bineuse.

L'idéale est d'avoir un semoir sur la bineuse.

Semis d'un couvert de RGI sous couvert de maïs entre 18 et 20kg/ha avec une herse étrille.

Les + :

Y Pas de nouveau passage pour installer le couvert.

Y A l'automne (ici 24/10) couverture du sol incomparable entre les deux techniques.



15/07 :

Pousse du RGI _ Malgré la réalisation d'un traitement herbicide (Adengo à 1.5 et Bromotil 225 à 0.3 = IFT de 0.95) _ Attention à la rémanence des produits mieux vaut ne pas traiter.



19/08 :

Végétation se densifie. On observe des taches de véronique en bout de champs (zones tassées)



24/10 :

Bon développement du RGI sans aucun griffonnage du sol.

Comparaison avec un semis de RGI + TR qui a nécessité deux passages de tracteur en plus

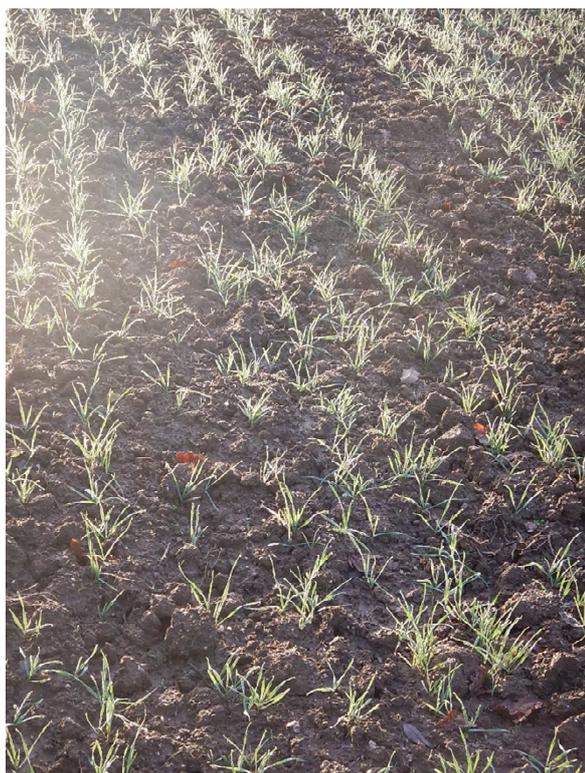




07/01/15 :

Développement un peu plus important du couvert sous maïs mais qui va vite être rattrapé par le semis de RGI +TR.

Ces deux parcelles n'auront pas le même rôle dans le système : difficulté de fauché du fait des cannes de maïs donc plutôt pâturage de lots peu productifs / seconde parcelle : fauche



07/01/15 :

Etat d'un couvert dit « réglementaire » _ implanté très tardivement